

instruit et console, la grâce de Dieu qui purifie et qui sauve.

III

Notre intention, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, n'est pas de vous exposer toutes les considérations que suggère à la foi et au patriotisme la menace redoutable, déjà réalisée en partie et sur un grand nombre de points du territoire, de la disparition des ordres religieux. Nous avons voulu indiquer seulement celles qui vous touchent de plus près, qui vont plus directement à vos âmes et vous peuvent exciter à une prière ardente. Tout ce que la France compte d'amis sincères de la liberté, écrivains et orateurs, ont fait entendre, pour la défense du droit, pour le bien et l'honneur du pays, des arguments d'un autre ordre. L'Épiscopat français, dans un acte auquel nous avons déjà fait allusion, n'en a négligé aucun. En plaidant publiquement la cause de nos Congrégations, il a montré d'une façon indiscutable combien ils se trompent, ceux qui voudraient faire croire que les religieux empiètent, comme ils disent, sur la juridiction épiscopale, et qu'il y a désaccord entre eux et le clergé séculier.

Avec toute l'autorité qui s'attache à leur caractère et à leur auguste fonction, les Evêques ont proclamé que, frapper les Congrégations, c'était atteindre toutes les libertés, celle de l'Eglise catholique et celle de la conscience; que c'était troubler la paix des familles, méconnaître les vrais intérêts du peuple, ruiner l'influence de la France à l'extérieur, aussi bien que briser